

## MAIRIE DE SAINT-YORRE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 09/12/22  
Date d'affichage 09/12/22  
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 13 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 16 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gérard LABONNE, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Etaient présents :

M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure	M. NOCART Eddy
M. CORRE Patrice	Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier
Mme METENIER Patricia	Mme BRUYERE Mireille	M. RENÉ David
M. MARCAUD Hugues	Mme FERNANDEZ Maryline	Mme LAFARGE Audrey
M. LEBON Thierry		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. KUCHNA Joseph a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard  
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey  
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice  
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à M. DESFEMMES Didier

Absents :

M. DIFALLAH Azdine	Mme COULON Sylvie	M. CONIL Gaël
M. DE SOUZA Bertrand	M. BAUDON Julien	M. DEBOST Anthony

Gérard LABONNE, 1<sup>er</sup> Adjoint, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 13 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. GUERRY Laure est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **8- Médiathèque : règlement intérieur, charte d'utilisation des postes informatiques et charte des dons (annexe 4)**

*Annexe 4 consultable en Mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels*

*Rapporteur / Laure GUERRY*

**Considérant** la nécessité d'actualiser et/ou mettre en place certains documents relatifs au fonctionnement de la Médiathèque municipale Elsa-Triolet :

- Le règlement intérieur,
- La charte d'utilisation des postes « internet »,
- La charte des dons.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Médiathèque Elsa-Triolet, la charte d'utilisation des postes « internet » ainsi que la charte des dons, tels que présentés en annexe.

**Vote POUR** à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée F.legal@e-cnm

99\_DE-003-210302642-20221220-DEL1B71\_22-

Fait à Saint-Yorre, le 20 décembre 2022,

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Gérard LABONNE



La Secrétaire de séance,

Laure GUERRY

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée F.legalpro.com